

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du ministre des finances du 13 juillet 2010, portant augmentation des prévisions des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées aux projets et programmes de développement de l'Etat pour l'année 2009.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 67-53 du 8 décembre 1967, portant loi organique du budget, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi organique n° 2004-42 du 15 mai 2004,

Vu la loi n° 2008-77 du 22 décembre 2008, portant loi de finances pour l'année 2009, telle que modifiée par la loi n° 2009-40 du 8 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2009 et notamment les articles 1,3 et 5 et les tableaux A, C et E annexés.

Arrête :

Article premier - Sont augmentés les montants des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées aux projets et programmes de développement de l'Etat pour l'année 2009 comme suit :

- Crédits d'engagement de 1.116.746.000 dinars à 1.212.074.090 dinars soit une augmentation de 95.328.090 dinars,

- Crédits de paiement de 763.921.000 dinars à 895.712.206 dinars soit une augmentation de 131.791.206 dinars.

Ces augmentations sont réparties au niveau des chapitres de la manière suivante :

(en dinars)

N° des chapitres	Désignation des chapitres	Neuvième partie : dépenses de développement sur ressources extérieures affectées	
		Crédits d'engagement	Crédits de paiement
7	Ministère des affaires étrangères		2.425.300
10	Ministère des finances	30.400	9.574.106
13	Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques.	951.000	-
14	Ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises	-	534.000
15	Ministère du commerce et de l'artisanat	440.000	
16	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire	12.006.800	73.366.900
17	Ministère de l'environnement et du développement durable	3.045.000	-
18	Ministère du tourisme	11.000.000	4.680.000
19	Ministère des technologies de la communication	701.554	2.059.237
20	Ministère du transport	16.867.000	-
22	Ministère de la communication et des relations avec la chambre des députés et la chambre des conseillers	4.457.000	8.393.563
23	Ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine	11.182.350	
25	Ministère de la santé publique	3.900.000	
27	Ministère de l'éducation et de la formation	19.864.986	30.758.100
28	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie	10.882.000	
Total		95.328.090	131.791.206

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 13 juillet 2010.

Le ministre des finances
Mohamed Ridha Chalghoum

Vu
Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi